

Montréal, le 28 janvier 2009

**Par courriel**

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec TransÉnergie  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative au projet de construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV  
Dossier de la Régie : R-3683-2009**

---

Chère consoeur,

Le 16 janvier 2009, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé auprès de la Régie une demande en vertu des articles 31(5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, en vue d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité visant la construction du nouveau poste Waconichi à 161-25 kV et d'une nouvelle ligne d'alimentation à 161 kV..

La Régie demande au Transporteur de donner avis dans les meilleurs délais de la demande à toute personne susceptible d'être concernée par celle-ci, dont principalement le Conseil de bande de Waconichi. Cet avis doit indiquer que les documents relatifs à la demande sont disponibles sur le site Internet de la Régie. Il doit aussi les informer que la Régie a publié ses instructions quant à cette demande par le biais d'un avis sur son site Internet et dont copie est jointe à la présente. La Régie demande enfin au Transporteur de l'informer des avis et des moyens pris pour aviser les personnes affectées par le projet.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

P.j.